MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 - 11

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016 A 18H 30

COMPTE-RENDU

PRESENTS: Nicole VILLARD Maire, BOUSQUET Jean-Christophe 2e Adjoint, Christiane BRUNEAU 3e Adjointe, Patrick FRANCES 4e Adjoint, Georges SANZ 7e adjoint, Nicole LIBAUDE, Claude MARCÉLO, Jean-Claude DELATRE, Jacques PERETA, Armand LAFUENTE, Hervé CAZENOVE, Georges PARRAMON, Véronique MONIER, Muriel MARSA, Rose-Marie QUINTANA, Nelly MARTIN, Claudine MARCEROU, Jean-François BARDAJI, Philippe CASALS, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Eric FOSSOUL, Myriam GRANAT, Guy VIGNEAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: Nicole RENZINI 5° adjointe à Patrick FRANCES; Jean-Claude FAUCON 6° adjoint à Nicole VILLARD; Isabelle BEUGNOT à Jean-Christophe BOUSQUET; Martine ZORILLA à Véronique MONIER; Joséphine PALÉ à Philippe CASALS.

ABSENT: François COMES.

SECRETAIRE DE SEANCE: Nelly MARTIN

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame la Présidente a déclaré la séance ouverte.

Madame le Maire procède à l'appel des élus et nomme Nelly MARTIN secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Madame le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour :

2016-11.01 - <u>INFORMATION AU CONSEIL</u>: Vacance d'un poste de conseiller municipal, suite au <u>départ de la commune et désignation d'un nouveau conseiller</u>

Suite au départ de la commune de Mme VIDAL Françoise et de sa démission, Mme le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la mise en place d'un nouveau conseiller municipal, et de remonter la liste des élus.

Par conséquent, Mme le Maire propose Monsieur Jean-François BARDAJI suivant sur la liste, pour le poste de conseiller municipal.

- que Monsieur Jean-François BARDAJI occupera le poste de conseiller municipal
- 🕝 que le tableau du conseil municipal sera remanié en conséquence.

Le conseil municipal, prend acte de cette décision.

2016-11.02- CESSION A LA SCI MATHPHI d'une parcelle de terrain située sur le Distriport

Mme le Maire informe l'assemblée du projet de la société MATHPHI représentée par M. Matheron Philippe, d'implanter une station de lavage pour véhicule léger. Cette station haut de gamme serait construite sur le site du Distriport sur l'emplacement de l'ancienne station de service. Elle permettrait de compléter l'offre de service déjà implantée sur le site (centre médical, pharmacie, boulangerie etc...).

Vu les articles L 2241-1 et L 2122-21 du CGCT,

Mme le Maire propose par conséquent de l'autoriser à signer une promesse de vente avec la SCI MATHPHI, sise route de Bellecroze, 66300 CAMELAS, pour une parcelle de 1465 m² sur la zone du Distriport, face au centre médical.

Le prix du terrain a été fixé à 73 250 €, soit environ 50 € le m². En effet, ce prix est fixé sur l'évaluation des Domaines faite en juillet 2016 pour la vente du terrain nécessaire au DATA CENTER, à laquelle il faut rajouter le coût de l'aménagement de la voirie qui est nécessaire à la création d'un accès sécurisé à la station de lavage.

En effet, l'évaluation domaniale est fixée à 25 € le m2, à laquelle il faut rajouter le coût du réaménagement de la voirie afin de créer un accès sécurisé à la station de lavage. Ce coût est estimé à environ 38 000 € ce qui ramènerait le prix au m2 à 25,930 €. S'agissant encore d'une estimation, Mme le maire propose de fixer le prix de vente à 50 € le m2.

Le conseil municipal, après examen et discussion, DECIDE à l'unanimité :

☼ D'autoriser Mme le Maire à signer la promesse de vente à la SCI MATHPHI pour la parcelle de 1465 m² située sur la zone du Distriport.

DIT que le prix sera fixé à 50 € le m2, compte tenu de l'évaluation des domaines et du surcoût lié à l'aménagement de la voirie.

➤ Dit que la promesse de vente sera faite acte notarié.

2016-11.03 - SUBVENTION A LA MJC pour l'organisation des « 20 ans de la MJC

Madame le Maire donne la parole à Patrick FRANCES Adjoint aux Finances, qui informe l'assemblée que la MJC a sollicité la commune afin de subventionner l'organisation d'une fête à l'occasion des 20 ans de ladite association.

L'attribution d'une subvention de 500 euros vous sera proposée afin de permettre à la MJC de fêter ses 20 ans d'existence.

Le conseil municipal, après examen et discussion, DECIDE à l'unanimité :

₹>d'octroyer la somme de 500 euros à la MJC

→ DIT que le montant de la subvention sera inscrit au budget 2016

2016-11.04 - BAIL GENDARMERIE

Révision triennale du loyer de la Caserne de Gendarmerie

Madame le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la procédure de révision du loyer de la caserne de gendarmerie de Le Boulou, les services des finances publiques ont estimé la valeur locative réelle à retenir à compter du 1^{er} janvier 2017 à 84 068 euros.

En conséquence, il y a lieu de soumettre au conseil municipal, l'approbation du nouveau contrat de location aux conditions juridiques et financières indiquées dans le projet d'avenant, soit *

Date d'effet au 1er janvier 2017

Durée 3 ans

Montant du loyer: 84 068,00 euros/an

Révision triennale selon la variation du coût de la construction de l'indice ICC

Indice de référence du deuxième trimestre 2016 :

84 846 x 1600 (indice de référence 2e trimestre 2016) = 84 068€

1637 (indice de référence 2e trimestre 2013)

Le conseil municipal, après examen et discussion, DECIDE à l'unanimité :

🔁 de valider le montant du loyer annuel, sa durée de location, le mode et la périodicité de révision du loyer.

nutorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail aux conditions énoncées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00